

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	IX
<i>Abréviations</i>	XXXI
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
LA TUTELLE AU MINEUR	3
SECTION 1 – L’ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DU MINEUR	3
Sous-section 1 – L’âge de la majorité au Québec	3
Sous-section 2 – De la conception à la naissance	4
Sous-section 3 – De la naissance à l’âge de 14 ans	5
Sous-section 4 – De l’âge de 14 ans à la majorité	8
SECTION 2 – L’ÉMANCIPATION DU MINEUR	9
Sous-section 1 – Principes généraux	9
Sous-section 2 – L’émancipation	10
Sous-section 3 – La simple émancipation	10
A. L’accession à la simple émancipation	11
1. Déclaration au curateur public	11
2. Décision judiciaire	11
B. Les effets de la simple émancipation	12
1. Augmentation partielle de la capacité d’exercice du mineur	12
2. Libération de l’autorité parentale	13
Sous-section 4 – La pleine émancipation	14
A. L’accession à la pleine émancipation	14

1. Mariage	14
2. Déclaration judiciaire	14
B. Les effets de la pleine émancipation	16
SECTION 3 – LES DIFFÉRENTS TYPES DE TUTELLE.	17
Sous-section 1 – Définition et notions générales	17
A. Charge personnelle	18
B. Charge exercée par une personne physique capable et apte	19
C. Caractère obligatoire ou facultatif de la charge de tuteur	20
D. Caractère gratuit ou rémunération de la charge de tuteur	21
Sous-section 2 – La tutelle légale	22
A. L’expression « père et mère »	23
B. Le cas de l’enfant à naître	24
C. La déchéance de l’autorité parentale	25
D. Le cas du mineur qui est parent d’un enfant	25
Sous-section 3 – La tutelle dative	26
A. La tutelle dative déferée par les père et mère	26
B. La tutelle dative déferée par le tribunal	30
Sous-section 4 – La tutelle de fait	31
Sous-section 5 – La tutelle aux biens	32
Sous-section 6 – La tutelle à la personne	33
Sous-section 7 – La tutelle <i>ad hoc</i>	33
A. Ce qu’est le tuteur <i>ad hoc</i>	33
B. Nomination d’un tuteur <i>ad hoc</i>	35
C. Procédure de nomination	36
D. Cessation des fonctions du tuteur <i>ad hoc</i>	37
Sous-section 8 – La tutelle du directeur de la protection de la jeunesse	37
Sous-section 9 – Le curateur public	38
Sous-section 10 – La tutelle en vertu d’autres lois	39

SECTION 4 – LA PROCÉDURE DE NOMINATION D’UN TUTEUR	40
Sous-section 1 – Le tuteur datif	40
A. La procédure devant notaire	40
1. Demande au notaire pour la constitution d’un conseil de tutelle et la nomination d’un tuteur	40
2. Avis de la demande	42
3. Les opérations	45
4. Procès-verbal des opérations et des conclusions	48
5. Dépôt et avis.	49
6. Jugement	51
7. Nomination du tuteur	52
B. La procédure devant le tribunal.	53
1. Le requérant	54
2. La requête.	54
3. Notification et signification	56
4. Audition de la requête	56
5. Tenue de l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis	56
6. Cas spécial du directeur de la protection de la jeunesse	57
7. Jugement	57
Sous-section 2 – Le tuteur aux biens.	58
A. La procédure devant notaire	59
1. Demande au notaire pour la nomination d’un tuteur aux biens	59
2. Avis de la demande	60
3. Les opérations	62
4. Procès-verbal des opérations et des conclusions	62
5. Dépôt et avis.	63
6. Jugement	64

B.	La procédure devant le tribunal.	65
1.	Le requérant	65
2.	La requête.	66
3.	Notification et signification	67
4.	Audition de la requête	68
5.	Jugement	68
	Sous-section 3 – Le tuteur <i>ad hoc</i>	68
A.	La procédure devant notaire	69
1.	Demande au notaire pour la nomination d’un tuteur <i>ad hoc</i>	69
2.	Avis de la demande	70
3.	Les opérations	72
4.	Procès-verbal des opérations et des conclusions	72
5.	Dépôt et avis.	73
6.	Jugement	74
B.	La procédure devant le tribunal.	75
1.	Le requérant	75
2.	La requête.	76
3.	Jugement	77
	Sous-section 4 – L’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis	78
A.	Historique	78
B.	Quand convoquer l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis.	79
C.	Qui peut convoquer l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis.	80
D.	Qui doit être convoqué	83
E.	Qui peut assister à l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis.	85
F.	Le déroulement de l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis.	87

G. Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	89
H. La dispense de la tenue de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	91
Sous-section 5 – Le conseil de tutelle	92
A. Constitution	92
B. Conseil de tutelle formé d'une seule personne	93
C. Vacance au conseil de tutelle	94
D. Tenue des réunions	94
E. Rôle et obligations du conseil de tutelle	95
F. Pouvoirs	95
G. Rémunération du secrétaire du conseil de tutelle	98
SECTION 5 – L'ADMINISTRATION TUTÉLAIRE	98
Sous-section 1 – Notions générales	98
Sous-section 2 – Les obligations et devoirs du tuteur	99
A. Obligations et devoirs quant à la personne du mineur	99
B. Obligations et devoirs quant aux biens du mineur	100
1. Prudence et diligence	100
2. Honnêteté et loyauté	100
3. Inventaire, sûreté et reddition de compte	101
Sous-section 3 – Les pouvoirs du tuteur	102
A. Biens soustraits à l'administration du tuteur	103
B. Donation, legs et indemnités faits au mineur	103
C. Procédures judiciaires et jugements relatifs au mineur	104
D. Emprunt, sûreté et aliénation d'un bien du mineur	105
E. Comment évaluer la valeur du bien	106
F. Assurance	107
G. Renonciation à un droit	107
H. Convention d'indivision impliquant le mineur	108

I. Charge de la tutelle	108
J. Directeur de la protection de la jeunesse	108
K. Exploitation du bien du mineur	109
L. Placements présumés sûrs	109
M. Actes interdits au tuteur	109
1. Acte à titre gratuit	110
2. Testament	110
3. Confondre ses biens avec ceux du mineur	110
Sous-section 4 – Les conséquences des actes posés par le tuteur sans autorisation	110
A. Acte fait par le tuteur seul alors que l’autorisation du conseil de tutelle était requise	111
B. Acte fait par le tuteur seul alors que l’autorisation du tribunal était requise	111
C. Sort des actes interdits	111
Sous-section 5 – La rémunération du tuteur	112
A. Notions générales	112
B. Critères pour l’établissement d’une rémunération à un tuteur	114
Sous-section 6 – Le remplacement du tuteur	115
A. Remplacement à la suite du décès, de l’incapacité ou de la démission du tuteur	115
1. Procédure de remplacement devant notaire	116
2. Procédure de remplacement devant le tribunal	122
B. Destitution	125
Sous-section 7 – La démission du tuteur	126
A. Motifs sérieux	126
B. À contretemps	126
Sous-section 8 – Le régime d’exception de la tutelle légale	127
A. Administration des biens	128

B. Renonciation à une succession	130
SECTION 6 – LES MESURES DE SURVEILLANCE DE LA TUTELLE.	133
Sous-section 1 – L’inventaire	133
Sous-section 2 – La sûreté.	135
Sous-section 3 – La reddition de compte	138
A. La reddition de compte annuelle	138
B. La reddition de compte finale	140
SECTION 7 – LA FIN DE LA TUTELLE	141
Sous-section 1 – La majorité du mineur	142
Sous-section 2 – Le décès du mineur	143
Sous-section 3 – L’émancipation du mineur.	144
CHAPITRE 2	
L’ABSENCE	147
SECTION 1 – NOTIONS GÉNÉRALES.	147
A. Être domicilié au Québec	147
B. L’absent doit avoir cessé de paraître à son domicile sans donner de nouvelles	148
C. Doute sur le fait que la personne vit encore	148
D. Distinction entre l’absence et la disparition	149
SECTION 2 – LES CAS D’ABSENCE.	150
A. La personne doit avoir des biens à gérer	150
B. La désignation d’un mandataire	150
SECTION 3 – LA NOMINATION D’UN TUTEUR À L’ABSENT.	151
A. Le demandeur	151
B. La requête	152
C. Le contenu de la requête	154
D. La convocation de l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis.	155
E. Qui peut assister à l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis.	161

F. Le déroulement de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	162
G. Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	165
H. La dispense de la tenue de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	167
I. Jugement	168
SECTION 4 – FIN DE LA TUTELLE À L'ABSENT	169
A. Le retour de l'absent	169
B. La désignation d'un administrateur des biens	170
C. Le jugement déclaratif de décès	170
D. Le décès prouvé de l'absent	170
CHAPITRE 3	
LES RÉGIMES DE PROTECTION	173
SECTION 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX	173
Sous-section 1 – Historique	173
A. Première étape (1866-1990) : l'interdiction	173
1. Définition de l'interdiction	173
2. Procédure de mise en place de l'interdiction	177
B. Deuxième étape (1990-1994) : la création des régimes de protection et du mandat donné dans l'éventualité de l'incapacité	178
1. Les types de régimes de protection	179
a) La curatelle	179
b) La tutelle	179
c) Le conseiller au majeur	180
2. La procédure de mise en place d'un régime de protection	180
3. Le mandat donné en prévision de l'incapacité	182
C. Troisième étape (1994-1999) : le <i>Code civil du Québec</i>	183

D. Quatrième étape (1999 à aujourd’hui) : les procédures devant notaire	183
Sous-section 2 – Définition de l’inaptitude	184
Sous-section 3 – Les objectifs des régimes de protection	184
SECTION 2 – LES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE PROTECTION	187
Sous-section 1 – La curatelle	187
Sous-section 2 – La tutelle au majeur	189
Sous-section 3 – Le conseiller au majeur	192
SECTION 3 – LA PROCÉDURE D’OUVERTURE D’UN RÉGIME DE PROTECTION	194
Sous-section 1 – Le demandeur	194
A. Le majeur	194
B. Le conjoint	195
C. Les proches parents et alliés du majeur	195
D. Le mandataire désigné par le majeur	195
E. Le curateur public	196
F. Personne qui démontre un intérêt particulier pour le majeur ou tout autre intéressé	196
G. Établissement de santé et de services sociaux et directeur de la protection de la jeunesse	197
H. Hiérarchie des personnes pouvant demander l’ouverture d’un régime de protection	198
Sous-section 2 – Les mesures provisoires	198
A. La garde provisoire	198
B. La gestion des biens avant l’instance	200
1. Effet du mandat d’administration des biens durant l’instance en ouverture d’un régime de protection	201
2. Personnes pouvant poser des actes conservatoires en l’absence de mandat	203
3. Le mandat entre époux	204
4. Gestion d’affaires	204

5. Désignation provisoire par le tribunal	205
6. Désignation provisoire avant l'instance	206
7. Désignation afin d'accomplir un « acte déterminé »	206
8. Nomination afin d'éviter un préjudice sérieux	207
Sous-section 3 – La procédure d'ouverture d'un régime de protection devant le tribunal	208
A. Le requérant	208
B. La requête	209
C. Signification de la requête	210
D. Audition de la requête	211
E. Tenue de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	211
F. Jugement	212
Sous-section 4 – La procédure d'ouverture d'un régime de protection devant notaire	213
A. Déclaration et demande au notaire	213
1. Le demandeur	213
2. La déclaration	213
3. La demande	214
B. Avis de la demande	215
C. Les opérations	217
1. Obtention des évaluations médicale et psychosociale	217
2. Convocation à l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	218
3. Avis de convocation	219
4. Tenue de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	220
5. Procès-verbal des délibérations de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	221
D. Procès-verbal des opérations et des conclusions	221
E. Dépôt et avis du dépôt du procès-verbal des opérations et des conclusions	222

F. Jugement	224
Sous-section 5 – Les évaluations médicale et psychosociale	225
A. L'évaluation médicale	225
B. L'évaluation psychosociale	226
C. Procédure pour obtenir les évaluations médicale et psychosociale	228
D. Durée de vie de l'expertise	229
E. Contradiction entre les évaluations médicale et psychosociale	229
Sous-section 6 – L'interrogatoire du majeur	230
A. La procédure devant le notaire	230
B. La procédure devant le tribunal	232
Sous-section 7 – L'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	233
A. Historique	233
B. Qui peut convoquer l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	235
C. Qui doit être convoqué	238
D. Qui peut assister à l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	241
E. Rôle de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	243
F. Le déroulement de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	243
G. Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	247
H. La dispense de la tenue de l'assemblée de parents, d'alliés ou d'amis	249
Sous-section 8 – Le conseil de tutelle	250
A. Constitution	250
B. Tenue des réunions	251
C. Rôle et obligations du conseil de tutelle	252
D. Pouvoirs du conseil de tutelle	253

E. Demandes au tribunal	255
Sous-section 9 – Les effets du jugement	256
Sous-section 10 – Sort des actes faits antérieurement à l’ouverture du régime de protection.	257
SECTION 4 – L’ADMINISTRATION DES BIENS DU MAJEUR	258
Sous-section 1 – Notions générales.	258
Sous-section 2 – Les obligations et devoirs du curateur ou du tuteur	260
A. Obligations et devoirs quant à la personne du majeur protégé.	260
B. Obligations et devoirs quant aux biens du majeur protégé.	261
1. Prudence et diligence	261
2. Honnêteté et loyauté.	261
C. Inventaire, sûreté et reddition de compte	262
Sous-section 3 – L’administration par le curateur.	263
Sous-section 4 – L’administration par le tuteur	264
A. Procédures judiciaires et jugements relatifs au majeur sous tutelle.	264
B. Emprunt, sûreté et aliénation d’un bien du majeur	265
C. Comment évaluer la valeur du bien.	265
D. Assurance	268
E. Renonciation à un droit	268
F. Convention d’indivision impliquant le majeur	268
G. Charge de la tutelle	269
H. Exploitation du bien du majeur	269
I. Placements présumés sûrs	269
Sous-section 5 – Le rôle du conseiller au majeur	270
Sous-section 6 – Les actes interdits au tuteur en cours de régime.	271
A. Acte à titre gratuit	272

B. Testament	272
1. La confection du testament par un notaire	272
2. La requête en confirmation	273
C. Confondre ses biens avec ceux du majeur	275
Sous-section 7 – Les conséquences pour les actes posés par le tuteur sans autorisation	275
A. Acte fait par le tuteur seul alors que l’autorisation du conseil de tutelle était requise	275
B. Acte fait par le tuteur seul alors que l’autorisation du tribunal était requise	276
C. Sort des actes interdits.	276
Sous-section 8 – La rémunération du représentant légal	277
A. Notions générales	277
B. Critères pour l’établissement d’une rémunération à un tuteur	277
Sous-section 9 – Le remplacement du représentant légal	278
A. Remplacement.	279
1. La procédure de remplacement devant notaire	280
a) La demande.	280
b) Avis de la demande.	280
c) Les opérations.	283
d) Procès-verbal des opérations et des conclusions.	285
e) Dépôt du procès-verbal des opérations et des conclusions et avis	286
f) Jugement.	287
2. La procédure de remplacement devant le tribunal	288
B. Destitution.	290
Sous-section 10 – La démission du représentant légal	291
A. Motifs sérieux	292
B. À contretemps	292

SECTION 5 – LA GARDE DU MAJEUR	293
A. Garde du majeur inapte et responsabilité de son fait.	294
B. Consentement aux soins du majeur inapte	294
1. Soins requis par l'état de santé du majeur inapte.	295
2. Soins non requis par l'état de santé du majeur inapte . .	295
SECTION 6 – LES MESURES DE SURVEILLANCE D'UN RÉGIME DE PROTECTION	296
Sous-section 1 – L'inventaire	296
Sous-section 2 – La sûreté.	299
Sous-section 3 – La reddition de compte	301
A. La reddition de compte annuelle	302
B. La reddition de compte finale	304
SECTION 7 – LA RÉVISION DU RÉGIME DE PROTECTION	305
Sous-section 1 – La réévaluation statutaire du régime de protection	305
Sous-section 2 – La procédure de révision du régime de protection.	306
A. La procédure de révision d'un régime de protection devant le tribunal.	307
B. La procédure de révision d'un régime de protection devant notaire	311
SECTION 8 – LA FIN DU RÉGIME DE PROTECTION	321
Sous-section 1 – La mainlevée	321
Sous-section 2 – L'expiration du délai pour contester le rapport qui atteste la cessation de l'incapacité.	323
Sous-section 3 – Le décès du majeur	324
SECTION 9 – LE CURATEUR PUBLIC	324
CHAPITRE 4	
LE MANDAT DE PROTECTION.	329
SECTION 1 – NOTIONS GÉNÉRALES.	329
Sous-section 1 – Origine du mandat	329

Sous-section 2 – Qualification juridique du mandat	330
A. Conditions de fond et de forme	330
B. Formation du contrat	331
C. Obligations des parties	332
D. Volontés du mandant	332
E. Intentions du législateur	333
SECTION 2 – LES FORMES DU MANDAT	335
Sous-section 1 – Les conditions de formation du mandat	335
A. Capacité du mandant	335
B. Capacité du mandataire	336
C. Pluralité de mandataires	337
D. Personne morale	338
Sous-section 2 – Le mandat notarié	338
A. Forme du mandat notarié	338
B. Force probante du mandat notarié	339
C. Procuration générale combinée à une clause d’inaptitude	339
D. Mandats conjoints	340
E. Registre des testaments et des mandats de la Chambre des notaires du Québec et Registre des testaments et des mandats du Barreau du Québec	340
Sous-section 3 – Le mandat en présence de témoins	341
SECTION 3 – LE CONTENU DU MANDAT DE PROTECTION	342
A. Désignation du mandataire	342
B. Mandataire aux biens	342
C. Mandataire à la personne	345
D. Inventaire	347
E. Reddition de compte	348
F. Nomination d’un tuteur à un enfant mineur par le mandant	350

G. Clauses de protection pour le conjoint et les enfants à charge	351
H. Rémunération du mandataire	352
SECTION 4 – PROCÉDURE D’HOMOLOGATION DU MANDAT DE PROTECTION.	353
Sous-section 1 – Le but de l’homologation.	353
Sous-section 2 – Les mesures provisoires.	353
Sous-section 3 – La procédure d’homologation	358
A. Étapes de la procédure d’homologation d’un mandat de protection devant notaire	359
Étape 1 : Demande au notaire	359
Étape 2 : Avis de la demande, dépôt au greffe et notification	360
Étape 3 : Dépôt de l’avis au greffe du tribunal	361
Étape 4 : Signification et notification de la demande et de l’avis	361
Étape 5 : Opérations du notaire	362
Étape 6 : Procès-verbal des opérations et des conclusions	365
Étape 7 : Dépôt du procès-verbal des opérations et des conclusions, avis de dépôt et notification.	368
Étape 8 : Jugement et avis de jugement.	369
Étape 9 : Signification du jugement.	369
B. Étapes de la procédure d’homologation d’un mandat de protection devant le tribunal.	370
Étape 1 : Introduction de la requête.	370
Étape 2 : Signification de la requête	371
Étape 3 : Présentation de la requête à la cour	372
Étape 4 : Interrogatoire du mandant	372
Étape 5 : Jugement en homologation.	373

Étape 6 : Signification du jugement	374
Sous-section 4 – Les effets de l’homologation	374
Sous-section 5 – Le mandat incomplet	374
Sous-section 6 – L inaptitude partielle du mandant	375
SECTION 5 – LES POUVOIRS DU MANDATAIRE	378
Sous-section 1 – La personne	378
Sous-section 2 – Les biens	380
A. Pouvoirs prévus au mandat	380
B. Règles de l’administration du bien d’autrui	381
1. Application de l’article 1312 C.c.Q. et notion de conflit d’intérêts	381
2. Inventaire	382
3. Reddition de compte	383
C. Obligations du mandataire	384
D. Délégation de pouvoirs	386
E. Administration collective	387
SECTION 6 – REMPLACEMENT DU MANDATAIRE	387
Sous-section 1 – Remplacement du mandataire à la suite d’un décès	387
Sous-section 2 – Remplacement du mandataire en cas de démission	388
Sous-section 3 – Remplacement du mandataire s’il devient lui-même inapte	391
Sous-section 4 – La destitution du mandataire	391
SECTION 7 – LA FIN DU MANDAT	393
Sous-section 1 – Le mandant redevient apte	393
Sous-section 2 – Le décès du mandant	395
Sous-section 3 – Vacance au poste de mandataire	395

ANNEXES	397
Avertissement	397
Annexe 1 – Exemple d’une clause de nomination d’un tuteur dans un testament	399
Annexe 2 – Exemple d’une clause de nomination d’un tuteur dans un mandat de protection.	400
Annexe 3 – Exemple d’un document d’acceptation de charge par le tuteur au mineur	401
Annexe 4 – Demande au notaire pour la constitution d’un conseil de tutelle.	402
Annexe 5 – Avis de la demande dans le cadre de la constitution d’un conseil de tutelle et de la nomination d’un tuteur	405
Annexe 6 – Procès-verbal des opérations et des conclusions du notaire dans le cadre de la constitution d’un conseil de tutelle et de la nomination d’un tuteur	408
Annexe 7 – Avis de dépôt du procès-verbal des opérations et des conclusions.	413
Annexe 8 – Projet de jugement – Constitution d’un conseil de tutelle et nomination d’un tuteur.	415
Annexe 9 – Requête en constitution d’un conseil de tutelle et nomination d’un tuteur.	417
Annexe 10 – Avis de convocation à l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis dans le cadre de la constitution d’un conseil de tutelle et de la nomination d’un tuteur à un mineur.	420
Annexe 11 – Procès-verbal des délibérations de l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis dans le cadre de la constitution d’un conseil de tutelle et de la nomination d’un tuteur à un mineur	422
Annexe 12 – Inventaire des biens du mineur	425
Annexe 13 – Résolution du conseil de tutelle – Nomination d’un tuteur à un mineur	428
Annexe 14 – Avis de démission du tuteur	430
Annexe 15 – Formulaire « Demande de gel de fonds à une institution financière »	431
Annexe 16 – Formulaire « Rapport annuel d’administration »	432

Annexe 17 – Quittance par le mineur	435
Annexe 18 – Requête en ouverture d’un régime de protection à un majeur	436
Annexe 19 – Déclaration – Ouverture d’un régime de protection devant notaire.	439
Annexe 20 – Demande au notaire – Ouverture d’un régime de protection	443
Annexe 21 – Avis de la demande – Ouverture d’un régime de protection	446
Annexe 22 – Déclaration solennelle pour l’obtention des évaluations médicale et psychosociale	448
Annexe 23 – Avis de convocation à l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis – Ouverture d’un régime de protection	449
Annexe 24 – Procès-verbal d’interrogatoire – Ouverture d’un régime de protection	451
Annexe 25 – Procès-verbal d’interrogatoire – Ouverture d’un régime de protection (cas de dispense d’interrogatoire)	454
Annexe 26 – Procès-verbal des délibérations de l’assemblée de parents, d’alliés ou d’amis – Ouverture d’un régime de protection	456
Annexe 27 – Procès-verbal des opérations et des conclusions – Ouverture d’un régime de protection	459
Annexe 28 – Avis de dépôt du procès-verbal du notaire – Ouverture d’un régime de protection	466
Annexe 29 – Reddition de compte finale par le représentant légal	468
Annexe 30 – Exemple de clause dans un mandat de protection – Utilisation de mes biens au bénéfice de mon conjoint et de mes enfants au premier degré	472
Annexe 31 – Demande au notaire – Homologation du mandat de protection	474
Annexe 32 – Avis de la demande – Homologation du mandat de protection	477
Annexe 33– Procès-verbal des opérations et des conclusions du notaire – Homologation du mandat de protection.	479

Annexe 34 – Avis de dépôt – homologation d’un mandat de protection	484
Annexe 35 – Requête en homologation du mandat de protection donné par une personne majeure	486
LISTE DES QUESTIONS SOUVENT POSÉES.....	489
BIBLIOGRAPHIE	495
TABLE DE LA LÉGISLATION CITÉE	503
TABLE DE LA JURISPRUDENCE CITÉE	525
INDEX ANALYTIQUE.....	533